

30/11/2024

### **Intervention de l'ASPONA au symposium sur la coopération transfrontalière**

L'ASPONA est une association environnementale agréée au niveau départemental (renouvellement tous les 5 ans, le dernier remonte à juin 2023) qui a fêté ses 50 ans en 2022. Elle est considérée par la Préfecture comme la plus grosse des associations environnementales du département au vu du nombre de ses adhérents. Son périmètre régulier d'intervention couvre toutes les communes de la CARF de la zone littorale et du Moyen Pays (Sospel, Menton, Roquebrune-Cap Martin, La Turbie, Beausoleil et les 4 villages perchés).

La coopération transfrontalière a toujours été portée fortement par l'ASPONA.

Les sujets de mobilisation de l'ASPONA en matière transfrontalière les plus actuels sont :

- La mobilité douce avec les transports collectifs publics bien sûr (le train de la vallée de la Roya, comme discuté précédemment, mais aussi les bus) et aussi le vélo. L'ASPONA est en relation depuis 1987 avec le département des Alpes maritimes à ce sujet : la piste cyclable du bord de mer à Menton que nous avons inaugurée en mars 2023. Nous soutenons fortement le tracé de l'EUROVELO 8 de Sanremo à La Turbie. Nous avons participé à la clôture du programme EDU-MOB 2. Malheureusement, la CARF n'est toujours pas membre du comité d'itinéraire français (!) même si on a beaucoup insisté.
- La protection de la biodiversité exceptionnelle de notre zone où les Alpes tombent dans la mer : biodiversité terrestre et marine.

La France entend augmenter les surfaces protégées à terre et en mer en métropole dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité, conformément à ses engagements européens et mondiaux.

En mai 2022, nous avons proposé au Comité départemental maralpin des aires protégées plusieurs zones, dont celle des Granges Saint-Paul dans le cadre Natura 2000. Aujourd'hui, côté français, c'est le chaînon manquant à la fois de la connexion terre-mer et de la continuité écologique transfrontalière. Tous les inventaires de biodiversité et en particulier celui du Programme National d'Actions (2022 – 2031) pour la nivéole de Nice et les 124 espèces associées sont formels : c'est un hotspot de rang mondial... et il n'est toujours pas protégé ! A la dernière réunion du comité départemental des aires protégées en octobre 2024, nous avons compris que pour la zone des Granges Saint-Paul, il fallait impérativement qu'une collectivité soutienne le projet : si c'était carrément le GECT qui soutenait ce projet ce serait idéal, c'est un appel que lance l'ASPONA.

En mer, comme l'ASPONA entretient d'excellentes relations avec le responsable du COPIL N2000 italien qui est basé aux jardins Hanbury, elle a demandé depuis au moins 5 ans la mise en place d'un COPIL transfrontalier. Ce serait le meilleur moyen de protéger la zone sans discontinuité de la pointe de la Vigie à Roquebrune aux portes de Vintimille. L'ASPONA plaide aussi pour une « protection forte » depuis le port de Garavan jusqu'au Cap Mortola : interdiction de tous les comportements de prédation, autrement dit, seulement un usage familial de loisirs, pas de bruit, pas de surmouillage, pas de surplongée, pas de scooter des mers, etc.

Cet été, la mobilisation des associations françaises et italiennes de proximité a permis de limiter le projet TWIGA de la Baia Beniamin à seulement un bar de jour et pas une discothèque mais pour cet espace naturel c'est encore trop. Le GECT doit aussi s'emparer de ce sujet.